

TRANSPORTS DE MARCHANDISES PAR ROUTE

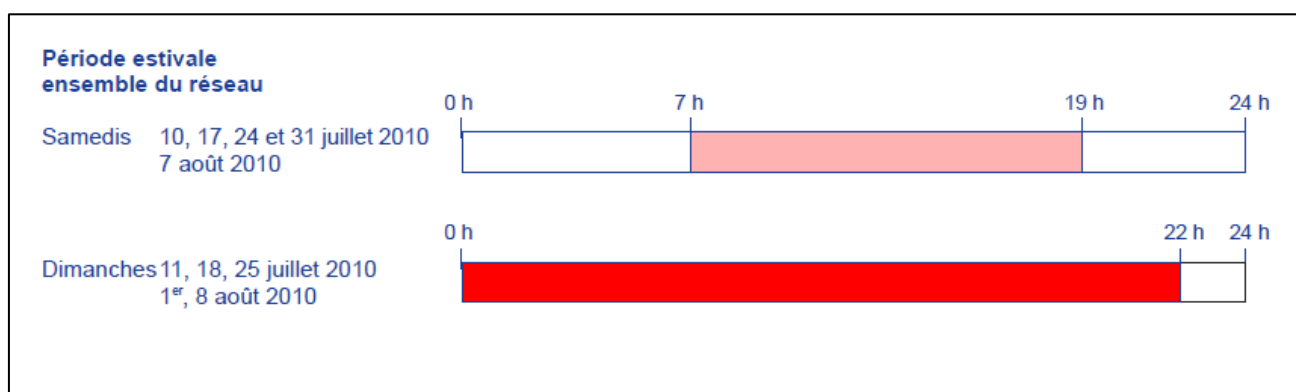
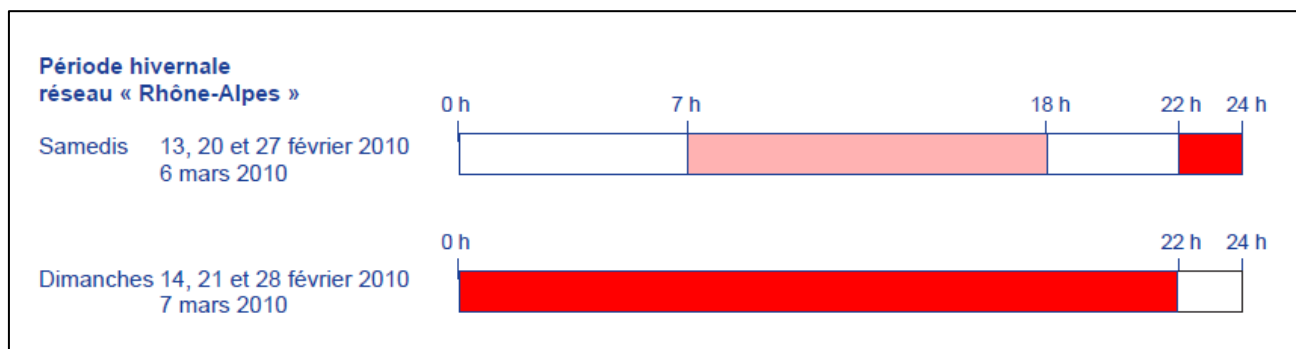
INTERDICTIONS COMPLÉMENTAIRES DE CIRCULER

ARRÊTÉ DU 20 JANVIER 2010

Le Journal officiel du 3 février 2010 a publié un arrêté daté du 20 janvier 2010 qui définit le calendrier des interdictions complémentaires de circuler pour l'année 2010, applicable aux véhicules de plus de 7,5 tonnes affectés aux transports de marchandises.

Il s'agit,

- pour la période hivernale, des samedis 13, 20, 27 février et 6 mars 2010 sur les routes du réseau Rhône-Alpes définies en annexe à cet arrêté de 7 à 18 heures,
- pour la période estivale, des samedis 10, 17 et 24, 31 juillet et 7 août 2010, pour l'ensemble du réseau, de 7 à 19 heures.



interdictions habituelles de circuler



interdictions complémentaires de circuler

RÉSEAU DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES CONCERNÉ PAR L'INTERDICTION
DE CIRCULATION EN PÉRIODE HIVERNALE (TOUS LES AXES SONT INTERDITS
DANS LES DEUX SENS, SAUF MENTION CONTRAIRE)

Axe - Bourg-en-Bresse - Chamonix

A 40 de Pont-d'Ain (bifurcation A 40/A 42) à Passy-le-Fayet (bifurcation A 40/RD 1205).
RD 1084 de Pont-d'Ain (bifurcation RD 1084-RD 1075) à Bellegarde.
RD 1206 de Bellegarde à Annemasse.
RD 1205 d'Annemasse à Passy-le-Fayet.
RN 205 de Passy-le-Fayet à Chamonix.

Axes - Lyon - Chambéry - Tarentaise - Maurienne

A 43 de l'échangeur A 46 sud/A 43 à l'échangeur A 43/A 432, sens allant de Lyon vers Chambéry.
A 43 de l'échangeur A 43/A 432 au tunnel de Fréjus.
A 430 de Pont-Royal (bifurcation A 43/A 430) à Gilly-sur-Isère (jonction A 430/RN 90).
RD 1090 de Pont-Royal à Gilly-sur-Isère (jonction A 430-RN 90).
RN 90 de Gilly-sur-Isère (jonction A 430/RN 90) à Bourg-Saint-Maurice.
RD 1090 de Bourg-Saint-Maurice à Sééz.
RD 306 (Rhône) et RD 1006 (Isère et Savoie) de Saint-Bonnet-de-Mure au Freney.
RN 201 dans la traversée de Chambéry (voie rapide urbaine).

Axe - Lyon - Grenoble - Briançon

A 48 de Coiranne (bifurcation A 48/A 43) à Saint-Egrève (bifurcation A 48/A 480).
A 480 de Saint-Egrève (bifurcation A 48/A 480) au Pont-de-Claix (bifurcation A 480/RN 85).
RN 85 de Pont-de-Claix (bifurcation A 480/RN 85) à Vizille (bifurcation RN 85/RD 1091).
RD 1091 de Vizille (bifurcation RN 85/RD 1091) à Briançon.

Axes - Bellegarde et Saint-Julien-en-Genevois - Annecy - Albertville

A 41 nord de Saint-Julien-en-Genevois (jonction A 40/A 41 nord) à Cruseilles (jonction A 410/A 41 nord).
RD 1201 de Saint-Julien-en-Genevois à Annecy.
RD 1508 de Bellegarde à Annecy.
RD 3508 (contournement d'Annecy).
RD 1508 d'Annecy à Ugine.
RD 1212 d'Ugine à Albertville.

Axe - Annemasse - Sallanches - Albertville

RD 1205 d'Annemasse à Sallanches.
RD 1212 de Sallanches à Albertville.

Axes - Chambéry - Annecy- Scientrier

A 410 de Scientrier (jonction A 410/A 40) à Cruseilles (jonction A 410/A 41 nord).
A 41 nord de Cruseilles (jonction A 410/A 41 nord) à la jonction avec l'A 43 à Chambéry.
RD 1201 entre Chambéry et Annecy.
RD 1203 entre Annecy et Bonneville.

Axe - Grenoble - Chambéry

A 41 Sud entre Grenoble et l'A 43 (échangeur de Francin) à Montmélian, dans le sens sud-nord.
RD 1090 entre Montmélian (73) et Pontcharra (38).